



Foire aux questions – Encombrants sur rendez-vous

1. Que se passera-t-il si quelqu'un vient déposer ses propres déchets sur mon point de dépôt ?

Les encombrants devront être sortis le jour de la collecte avant 8h00 afin d'éviter l'ajout d'objets qui ne seraient pas indiqués sur la liste. Les collectes se dérouleront de 8h à 13h, en pleine semaine, ce qui limitera les éventuels apports supplémentaires de voisins. Notez bien que si la quantité de déchets ajoutée reste raisonnable et que les déchets présentés sont conformes, les ajouts pourront bien évidemment être pris en charge par le collecteur. Toutefois, les déchets non conformes ne seront pas collectés et resteront sur place comme dans la précédente organisation. La liste des déchets acceptés reste identique à celle en vigueur à la collecte classique en porte à porte.

2. Devrais-je payer une amende si des objets encombrants n'ont pas été précédemment signalés sur la liste ?

Demain comme aujourd'hui, le SIETREM a toujours fait preuve d'une certaine souplesse. À la marge, et si cela reste dans la mesure du raisonnable, si quelques déchets n'ont pas été mentionnés, ils seront bien évidemment pris en charge par le collecteur si ceux-ci sont conformes au règlement.

3. Que faire de mes déchets qui ne sont pas acceptés à la collecte des encombrants ?

Lors de la prise de votre rendez-vous, en ligne ou par téléphone, vous devrez indiquer les déchets dont vous souhaitez vous débarrasser. Vous serez alors informé des déchets qui ne sont pas acceptés à la collecte. Une solution vous sera proposée pour pouvoir les évacuer dans le respect de l'environnement. Si vous avez malgré tout présenté des déchets non conformes à la collecte, il vous appartiendra, comme c'est le cas actuellement, de les reprendre et de contacter le SIETREM pour savoir comment les évacuer.

4. Pourquoi instaurer ce nouveau système de collecte ?

Ce système a été pensé pour apporter aux habitants un maximum de souplesse et pour faciliter la gestion des encombrants. En outre, il permettra de supprimer les points de collecte imposants de certains collectifs et de supprimer l'étalement mensuel des tas d'encombrants sur le domaine public afin de préserver le cadre de vie des habitants. De plus, l'organisation des tournées des camions est optimisée, ce qui permet de limiter l'empreinte carbone en ne circulant que là où nécessaire.

5. En quoi ce système de collecte est-il un changement positif pour les usagers ?

Ce système de RDV apporte plus de souplesse aux habitants et leur permet d'organiser au mieux la collecte de leurs encombrants, sans avoir à attendre ou à stocker leurs déchets volumineux jusqu'à une date fixe.

6. Devrais-je être présent au moment de la collecte ?

Les habitants n'auront pas besoin d'être présents le jour de la collecte. Les encombrants seront à sortir le jour du ramassage et devront respecter la liste des déchets indiquée lors de la prise de rendez-vous, en ligne ou par téléphone.

7. Comment cela peut-il être plus économique et écologique que du ramassage régulier ?

Les tournées de bennes sont optimisées pour minimiser l'empreinte carbone. Le collecteur organise ses ramassages en regroupant par secteur les différentes demandes de rendez-vous. Ce système permet de collecter un maximum de déchets tout en limitant les trajets et en ne circulant que dans les rues où cela est nécessaire.

8. Qui sera le prestataire en charge de la collecte des encombrants ?

Comme pour tous les services de collecte assurés par le SIETREM, ce service est pris en charge par le prestataire mandaté par le syndicat. Il se charge également d'organiser les prises de rendez-vous grâce à une ligne téléphonique ou une plateforme en ligne exclusivement dédiée à ce service.